

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020
Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant à la convention entre la ville de Quimper, les Cinémas de l'Odét et l'association
Gros Plan pour l'organisation d'un festival art et essai**

Il est proposé d'adopter l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Quimper, les Cinémas de l'Odét et l'association Gros Plan pour l'organisation d'un festival de cinéma art et essai au Katorza.

Conformément aux engagements pris dans la convention de partenariat entre la ville de Quimper, la société des Cinémas de l'Odét (filiale Cinéville) et l'association Gros Plan, cette dernière prévoit l'organisation d'un festival dédié au cinéma art et essai, le Quimper Images et Films Festival (QIFF), du mercredi 10 au dimanche 14 février 2021.

Afin d'en définir les modalités d'organisation, en particulier les conditions d'occupation des salles du Katorza et la tarification appliquée à cette occasion, l'avenant n°1 à la convention de partenariat a été rédigé : il prévoit notamment la mise à disposition de deux salles du cinéma pour les besoins du festival, des actions de communication communes, des tarifications spécifiques et la répartition des recettes de billetterie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la ville de Quimper, les Cinémas de l'Odét et l'association Gros Plan pour l'organisation d'un festival art et essai au Katorza.